

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 09 septembre à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 28 août 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Poulan Pouzols, sous la Présidence de Didier SOMEN

Objet : Modification des statuts
Réf : D 2020.13

Délégués en exercice : 23 Suppléants : 14
Délégués présents : 27
Voix délibératives : 23

Titulaires présents : Christine BARRILLIOT, Christian BORDOLL, J-Marc CINTAS, J-Claude CLERGUE, Thierry DOUZAL, Françoise EMERIAUD, Christian PUECH, Didier SOMEN, Sylvain CALS, J-Claude MADAULE, Marie-Claude ROBERT, Pascal THIERRY, Sabine BOUDOU-OURLIAC, Bernard BOUVIER, Sylvie GRAVIER, Bruno BOUSQUET, Patrick CARAYON, J-Luc ESPITALIER, Claude CRAYSSAC, Guy GAVALDA, Myriam VIGROUX
Suppléants présents avec voix délibérative : Caterina FUSCO, Serge BOURREL
Titulaires excusés : J-Luc CANTALOUBE
Suppléants présents sans voix délibérative : Alain BOYER, Claude HUET, Sandrine SANDRAL, Didier ROUDIER
Suppléants excusés : Jean-Michel SIBRA, Elisabeth COUTOU, Bernard TRESSOLS, Bernard LAFON, Christine FARSSAC
Conseillers communautaires sans voix délibérative : Sylvie BASCOUL, Claude ROQUES,
Autres participants : Christian BRUHAT, Stéphanie CANTALOUBE, Julien FRAT, Anaïs HUOT, Emmanuelle SUBSOL LE BORDAYS
Secrétaire de séance : Bernard BOUVIER

Au vu des statuts actuels et notamment du fonctionnement du bureau et du nécessaire renouvellement du Conseil de Développement Territorial, il apparaît nécessaire de proposer une modification des statuts sur deux points :

- La composition du bureau et du nombre de vice-présidents délégués,
- Le renforcement du rôle et les modalités de renouvellement du Conseil de Développement.

Sur proposition du Président, la modification des statuts (voir ci-joint) concerne :

- **Article 10 : Composition du Bureau du PETR :** élire 6 Vice-Présidents délégués (au lieu de 4 actuellement) avec au moins un vice-président par communauté de communes, en lien avec les 6 commissions thématiques, tout en laissant à 13 le nombre de membres du bureau,
- **Article 12 : Modalités de constitution et de renouvellement du Conseil de Développement,** avec un appel à candidature ouvert pour le collège représentatif des acteurs locaux et citoyens engagés,
- Les autres articles sont inchangés.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve la proposition de modification des statuts ci-jointe.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Certifié conforme,
Le Président, Didier SOMEN

